

MAIRIE D'ALLONDELLE-LA-MALMAISON

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 février 2009

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François MAIRE,

Étaient présents M.M. : MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mmes BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, ARNOULD Jacques, BUDIN Eric, CAPART François, DEPIESSE Alain, LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MONIOT Gérard PETRUZZELLI Nicolas, PEIXOTO Pascal.

Absent excusé : BLANCHETETE Gilbert.

1. Compte administratif et compte de gestion de la Commune.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	233 769. 50 €	187 492. 61
Dépenses	189 147. 69 €	84 520. 24
Résultat	44 621. 81 €	90 099. 49

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

2. Compte administratif et compte de gestion du service des eaux et de l'assainissement.

Le compte administratif du service des eaux et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	55 950. 55 €	136 467. 68 €
Dépenses	62 379. 33 €	103 996. 92 €
Résultat	- 6 428. 78 €	32 470. 76€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes.

3. Compte administratif et compte de gestion du lotissement.

Le compte administratif du lotissement et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	818 016. 92 €	391 973. 05 €
Dépenses	445 651. 95 €	674 736. 72 €
Résultat	372 364. 97 €	- 312 763. 67 €

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces deux comptes.

4. Compte administratif et compte de gestion du C.C.A.S.

Le compte administratif du C.C.A.S. et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement
Recettes	583. 88 €
Dépenses	
Résultat	583. 88 €

Le conseil d'administration adopte, à l'unanimité, ces deux comptes.

5. Cotisation à l'Association des Maires 2009.

Le conseil accepte de prendre en charge la cotisation 2009 à l'Association des maires d'un montant de 70€. Les crédits seront prévus au budget primitif 2009.

6. Logement de l'école.

Le maire donne lecture d'une lettre de Melle Séverine PIFFRE, professeur des écoles, locataire de la commune depuis le 1^{er} août 2008. L'intéressée est en maladie depuis le mois de novembre 2008 et n'occupe pas le logement. Elle donne son préavis à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil accepte de mettre fin au contrat à compter du 1^{er} mars 2009. Un état des lieux sera dressé en présence de la locataire par la commission des travaux au cours de la première semaine de mars.

7. Zone de développement éolien.

Le conseil municipal confirme les termes de sa délibération du 24 décembre 2008, relative au transfert de la compétence spécifique «création d'une ZDE » au profit de la communauté de communes. Il adopte également le dossier présenté en communauté de communes relatif à l'étude d'une ZDE sur le territoire de la communauté.

A noter que cette compétence s'intègre dans la compétence étude relative aux énergies renouvelables de la CCPL.

8. Remboursement de frais.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 200 € au club de l'amitié.

9. Heures complémentaire à la gérante de la salle polyvalente.

Le contrat de travail de la salle prévoyait une rémunération sur la base de 4 heures hebdomadaires. Or, à l'occasion de certaines cérémonies ou de fêtes organisées par la commune (14 juillet, 11 novembre, Saint-Nicolas, ...) la gérante de la salle effectue des heures complémentaires non payées jusqu'à ce jour.

Mme HERMAN donne entière satisfaction dans ses fonctions.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité moins une abstention, à procéder à la liquidation et au paiement des heures complémentaires qui seront effectuées. Une clause sera ajoutée au contrat.

J-F MARIEMBERG